

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 18 septembre 2023

*Nombre de membres du
Bureau :*

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-huit septembre,
A neuf heures trente,

*En exercice : 35
Présents : 18
Pouvoirs : 7
Votants : 25*

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

OBJET

Présents :

**Délibération
2023_09_18_04B Rapport
de gestion 2022 : NOVIM :**

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Vincent BONNICI Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Stéphane HEYRAUD Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Didier PONCET Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Daniel PRUD'HOMME Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Xavier VILLARD Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est actionnaire de la société anonyme d'économie mixte NOVIM dont il détient 1.79 % du capital, le montant total de celui-ci étant de 5 586 899.64 € et détenu à plus de 70 % d'actionnaires publics ;

CONSIDERANT que NOVIM est un opérateur de l'aménagement et de la construction au service du développement et de l'attractivité des territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus particulièrement le territoire ligérien ;

CONSIDERANT le rapport de gestion transmis le 20 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

PREND ACTE du rapport de gestion 2022 de NOVIM ;

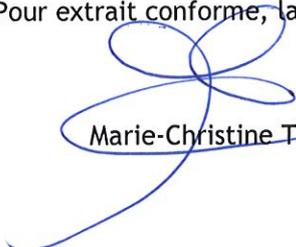
AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le